

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 10 AOÛT 2022 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 10 août 2022 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absences :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

22-08-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

22-08-202

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-08-203

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau
Commis secrétaire-réceptionniste (4 au 8), 15, 22, (25 au 29)

Roger Patrice
Journalier et opérateur de machinerie (1^{er} au 31)

Paul-Yvan Bourgoïn
Opérateur concierge (1^{er} au 31)

Jasmin Baril
Camping et piste cyclable - Surcharge de travail (3 au 31)

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et
résolu unanimement :**

**D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à
l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois
mentionné en titre.**

22-08-204

**EMBAUCHE DE M. JONATHAN LAMONTAGNE À TITRE
DE POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE
LEBEL-SUR-QUEVILLON**

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif essentiel au sein du service, il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Lamontagne a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

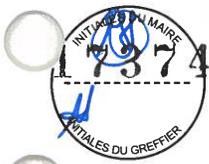
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et
résolu unanimement :**

**D'EMBAUCHER M. Jonathan Lamontagne à titre de pompier
volontaire stagiaire au sein du Service sécurité incendie de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon.**

22-08-205

**EMBAUCHE DE M. ANTOINE COUSINEAU À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE STAGIAIRE AU SEIN DU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE
LEBEL-SUR-QUEVILLON**

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif essentiel au sein du service, il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE M. Antoine Cousineau a soumis sa candidature à titre de pompier volontaire stagiaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER M. Antoine Cousineau à titre de pompier volontaire stagiaire au sein du Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

22-08-206

**DÉMISSION DE MME KARY-ANN CHAINÉ À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Kary-Ann Chainé, pompier volontaire a remis sa lettre de démission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du Service sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de Mme Kary-Ann Chainé à titre de pompier volontaire ;

DE REMERCIER celle-ci pour les services rendus à la collectivité dans l'exercice de ses fonctions de pompier.

22-08-207

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE
JUILLET 2022 TOTALISANT 885 624,90 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de juillet 2022 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21890 à 21898 inclusivement

Pour la somme de : 1 028,24 \$

Chèque(s) annulé(s) : 21893

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 503966 à 504057 inclusivement

Pour la somme de : 504 408,57 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 504011

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 6459 à 6509 inclusivement

Pour la somme de : 240 875,05 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Bordereau des salaires

Salaires semaines 26 à 29 inclusivement

Pour la somme de : 139 313,04 \$

Grand total : 885 624,90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de juillet 2022 totalisant 885 624,90 \$.

22-08-208

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 juillet 2022.

22-08-209

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 2 427,17 \$ À MME JULIE PAQUIN ET M. DAVID BLAIS (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277, un crédit de taxes foncières est accordé aux propriétaires d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 56, rue des Merisiers se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 couvrant ainsi le premier exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 2 427,17 \$ à Mme Julie Paquin et M. David Blais correspondant à 65 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

22-08-210

Annotation

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 AINSI QUE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice financier 2022 et de tous les autres rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres organismes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer un auditeur indépendant pour la vérification du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le comptable professionnel agréé, M. Daniel Tétreault, pour agir en qualité d'auditeur indépendant pour la vérification des opérations comptables de l'exercice financier 2022 et du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville au 31 mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE MANDATER M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé, pour effectuer l'audit des livres comptables et de tous les autres rapports exigés par le MAMH et autres organismes gouvernementaux pour l'exercice financier 2022 ainsi que pour la vérification du régime complémentaire de retraite pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 aux taux définis ci-dessous :

<i>Fonds des activités de fonctionnement, d'investissement et de préparation du rapport financier de l'exercice 2022 ainsi que la vérification du calcul du taux global de taxation.....</i>	<i>9 995 \$</i>
<i>Service du transport adapté</i>	<i>750 \$</i>
<i>Déclaration annuelle du coût net de la cueillette sélective (Recyc-QC)</i>	<i>725 \$</i>
<i>Reddition dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ou tout autre programme.....</i>	<i>1 900 \$</i>
<i>Déclaration annuelle de notre régime complémentaire de retraite à la Régie des rentes du Québec (avril 2022 – mars 2023)</i>	<i>995 \$</i>
<i>Taux horaire pour le soutien et consultations</i>	<i>160 \$</i>



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
22-08-211

OCTROI DE CONTRAT À MP RENAUD-VATION INC. POUR LES TRAVAUX DE FINITION EXTÉRIEURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMMUNAUTAIRE – 31 955,19 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation LSQ-2022-01 pour la construction d'un pavillon communautaire n'a reçu aucune soumission ;

CONSIDÉRANT QUE MP Renaud-Vation inc. nous a fait parvenir une estimation pour les travaux de finition extérieure comprenant le revêtement, les portes, les fenêtres ainsi qu'une porte de garage pour la somme de 31 955,19 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à MP Renaud-Vation inc. pour les travaux de finition extérieure pour la construction d'un pavillon communautaire pour la somme de 31 955,19 \$ avant taxes.

22-08-212

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON ENVERS TOURISME BAIE-JAMES CONCERNANT LA MISE DE FONDS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU PROJET « AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE CAMPING »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 - volet 3 », Tourisme Baie-James a octroyé une somme de 100 000 \$ à la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour le projet d'agrandissement du terrain de camping municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est spécifié à l'article 5.4 de la convention d'aide financière avec Tourisme Baie-James que la Ville s'engage à contribuer au financement du projet par une mise de fonds ;

CONSIDÉRANT QU'il est spécifié à l'article 1.3 de l'Annexe A de la convention d'aide financière avec Tourisme Baie-James que la Ville doit réserver un montant de 30 000 \$ en guise de mise de fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville envers Tourisme Baie-James de réserver une mise de fonds de 30 000 \$ pour le projet d'agrandissement du camping municipal.

22-08-213

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES » - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE JEUX D'EAU

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Société du Plan Nord lance un appel à projets dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques »;

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire recherche du financement pour consolider le projet d'aménagement d'un parc de jeux d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande à la Société du Plan Nord dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques » et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-08-214

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE INTITULÉE
« FONDS D'AIDE À LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE »**

CONSIDÉRANT QU'en 2015, le conseil municipal adoptait le règlement n° 271 ayant pour objet la création du « Fonds d'aide pour la jeune relève quévillonnaise » et ses conditions d'admissibilité ;

CONSIDÉRANT QU'après plus de 7 années, il y a lieu d'apporter des modifications au programme d'aide financière, et ce, afin de traiter les demandes reçues en fonction des fonds disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique d'aide financière intitulée « Fonds d'aide pour la jeune relève quévillonnaise » a été remise aux membres du conseil et que tous affirment en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique d'aide financière intitulée « Fonds d'aide pour la jeune relève quévillonnaise » ;

D'ABROGER à toute fin que de droits le règlement n° 271 concernant les conditions d'admissibilité à ce fonds.

22-08-215

**DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES AYANT DES TAXES
ÉCHUES AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET AUTORISATION DE
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT l'envoi le 14 juin dernier des avis de recouvrement aux contribuables en défaut de paiement des taxes échues au 31 décembre 2021 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet envoi, le trésorier a préparé la liste des immeubles à l'égard desquels les taxes municipales 2021 n'ont pas été payées, en tout ou en partie :

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de son droit de vente pour défaut de paiement des taxes selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des immeubles ayant des taxes échues au 31 décembre 2021 ;

D'ORDONNER à la greffière d'entreprendre les procédures pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

22-08-216

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DE LA QUOTE-PART 2022 DANS LE FONDS DE GARANTIE POUR ASSURANCES RESPONSABILITÉ ET BIENS - 36 097,05 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, dont fait partie la Ville de Lebel-sur-Quévillon, maintient en place deux fonds de garantie, l'un pour l'assurance biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile, et ce, pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville est de 36 097,05 \$ répartie de la façon suivante :

- Assurance biens..... 29 523,00 \$
- Assurance responsabilité civile 5 268,00 \$
- Honoraires UMQ 1 242,93 \$ (tx en sus)
- Parution de l'appel d'offres - Assurance 63,12 \$ (tx en sus)

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) agit comme gestionnaire desdits fonds de garantie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de la facture 160153 de 36 097,05 \$ avant taxes à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la quote-part 2022 dans les fonds de garantie.

22-08-217

AUTORISATION DE PAIEMENT À DESSERCOM INC. POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ MUNICIPAL – 166 410 \$ NON TAXÉ

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre l'OSBL Dessercocom inc. et la Ville pour assurer le service de transport adapté municipal ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la réception de la facture 4487 couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de la facture 4487 pour la somme de 166 410 \$ non taxé à Dessercom inc. pour le service de transport adapté municipal couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

22-08-218

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'EXTENSION DE LA DATE DU DÉPÔT DU RÔLE FONCIER 2023-2024-2025 AU PLUS TARD LE 1^{ER} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le prochain rôle d'évaluation de la municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE nos évaluateurs procèdent actuellement aux travaux d'équilibrage du rôle d'évaluation et de la visite complète de toutes les propriétés résidentielles, commerciales et industrielles de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux occasionnent le retard dans la production du rôle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AVISER le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la Ville se prévaut de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et reporte la date du dépôt du rôle foncier de la municipalité de Lebel-sur-Quévillon au plus tard le 1^{er} novembre 2022 pour les années 2023, 2024 et 2025.

22-08-219

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET II »

CONSIDÉRANT QUE le volet II du « Programme d'aide au développement du transport collectif » du ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour objectifs de conserver, d'accroître et d'améliorer l'offre de services de transport collectif rural et interurbain pour en favoriser l'utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon figure dans la liste des organismes admissibles au « Programme d'aide au développement du transport collectif - volet II » et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif en milieu rural ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif effectuée environ 4554 transports par année à Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide au développement du transport collectif - volet II » du ministère des Transports du Québec et de signer pour et nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

22-08-220

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ - 2021 ET 2022 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution 06-03-088 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a confié à Dessercom inc., organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour la municipalité depuis 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté la grille tarifaire par la résolution 18-01-018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté les prévisions budgétaires 2021 par la résolution 20-12-338 ainsi que les prévisions budgétaires 2022 par la résolution 22-01-033 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions de réaliser un plan de transport et de développement des services en transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a prévu de contribuer pour le service de transport adapté une somme de 110 000 \$ en 2021, ainsi que 151 000 \$ en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 2725 déplacements ont été effectués en 2020, 4554 déplacements en 2021 et que la Ville prévoit effectuer environ 4700 déplacements en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes », laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du « Programme de subvention au transport adapté - volet 1 », une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 95 643 \$ pour l'année 2021 et une contribution financière de base de 98 700 \$ pour l'année 2022 dans le cadre du « Programme de subvention au transport adapté – volet 1 » ;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage, s'il y a lieu ;

D'AUTORISER la directrice générale de la Ville à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

22-08-221

AUTORISATION D'ACCORDER UN DÉLAI DE GRÂCE POUR MOTIF SÉRIEUX AU CONSEILLER M. PIERRE-YVES BARIL

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LÉRM) prévoit que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut accorder un délai de grâce de 30 jours, au cours de la première séance qui suit la fin de la période de 90 jours mentionnée à l'article 317 de la LÉRM au membre du conseil qui est dans l'impossibilité d'assister aux séances du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCORDER un délai de grâce de 30 jours au conseiller, M. Pierre-Yves Baril conformément à l'article 317 de la LÉRM ;

DE DÉCRÉTER que n'entraîne pas la fin de son mandat son défaut d'assister, et ce, en raison d'un motif sérieux hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

N° de résolution
22-08-222

**MENTION DE REMERCIEMENTS AU CLUB SOCIAL DE LA
BRIGADE D'INCENDIE POUR L'ORGANISATION DE LA
35^E ÉDITION DU FESTIVAL NAUTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le club social de la Brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon a organisé la 35^e édition du Festival nautique les 6 et 7 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement rassembleur permet aux citoyens de créer des liens sociaux et qu'il est une magnifique occasion pour les nouveaux arrivants de découvrir le site de la plage et ses infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits générés seront utilisés au bénéfice de la communauté de Lebel-sur-Quévillon ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et
résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements
au comité organisateur ainsi qu'aux pompiers volontaires
pour l'organisation et le franc succès de la 35^e édition du
Festival nautique de Lebel-sur-Quévillon.**

22-08-223

**MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE
MME LUCE PARADIS POUR SON IMPLICATION À LA
PRÉSIDENCE DE LA SECTION 1 DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA COMAQ**

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion du 53^e congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), Mme Luce Paradis a reçu un hommage à titre de retraitée pour avoir assumé avec brio la présidence de la section 1 pendant 7 années soit de 2007 à 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE son engagement à la COMAQ a débuté dès 2002 lorsqu'elle est devenue membre et qu'elle a beaucoup aidé à faire rayonner sa région pendant ses deux mandats au conseil d'administration ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et
résolu unanimement :**

**DE FÉLICITER Mme Luce Paradis pour l'hommage reçu et de
la remercier chaleureusement pour son implication et son
engagement à faire rayonner sa communauté lors de ses
mandats au conseil d'administration de la COMAQ.**

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de juillet 2022.

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de juillet 2022.

**INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de juillet 2022.

**INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 2 citoyens présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Pavillon communautaire
- Vente pour taxes
- Route 113, asphaltage
- Château d'eau
- Centre communautaire
- Ligne d'Hydro-Québec

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

22-08-224

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

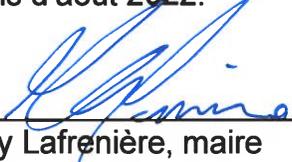
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 53.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-08-201 à 22-08-224 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois d'août 2022.


Guy Lafrenière, maire


Anne Audet, greffière